

AAL GLOB

Société par actions simplifiée
Au capital de 104.100 Euros

1 rue de la Roseraie
69290 GREZIEU-LA-VARENNE

Société en cours de constitution

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT DES TITRES
MBE FRANCE CONNECT
REALISE PAR MONSIEUR FOUAD EL HADI



1.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS.....	3
1.1	Contexte de l'opération.....	3
1.2	Présentation des parties en présence	4
1.2.1	Société bénéficiaire de l'apport.....	4
1.2.2	Personne physique réalisant l'apport.....	5
1.2.3	Société MBE FRANCE CONNECT dont les titres sont apportés	5
1.3	Description de l'opération.....	5
1.3.1	Caractéristiques essentielles de l'apport.....	5
1.3.2	Aspects juridiques et fiscaux	6
1.3.3	Conditions suspensives	6
1.3.4	Rémunération des apports.....	6
1.3.5	Avantages particuliers.....	6
1.4	Présentation de l'apport.....	6
1.4.1	Description et évaluation des Apports.....	6
2.	DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS.....	7
2.1	Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports.....	7
2.2	Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable	7
2.3	Réalité de l'apport.....	8
2.4	Appréciation de la valeur de l'apport	8
2.4.1	Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation.....	8
2.4.2	Détermination de la valeur de l'apport par les parties	8
2.4.3	Valorisation des titres de la société MBE FRANCE CONNECT.....	8
3.	SYNTHESE ET POINTS CLES.....	9
3.1	Diligences mises en œuvre.....	9
3.2	Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur	9
4.	CONCLUSION.....	9



A l'attention de l'Associé de la société AAL GLOB,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique en date du 31 octobre 2025, concernant l'apport en nature de 1,5 parts sociales de la société MBE FRANCE CONNECT devant être effectué par Monsieur Fouad EL HADI au profit de la société AAL GLOB, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de Statuts de la société AAL GLOB. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des d'actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- > Présentation de l'opération et description des apports,
- > Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,
- > Synthèse et points clés,
- > Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Monsieur Fouad EL HADI souhaite apporter à la société AAL GLOB l'intégralité des actions qu'il détient de de la société MBE FRANCE CONNECT. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la structuration du patrimoine professionnel de l'apporteur.



1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société AAL GLOB, société par actions simplifiée au capital de 104 100 euros, ayant son siège social situé 1 rue de la Roseaie, 69290 GREZIEU-LA-VARENNE, en cours d'immatriculation, représentée par Monsieur Fouad EL HADI, en qualité de Président.

Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, immobilières ou autres ;
- L'animation et la coordination au profit de sociétés cotées ou non cotées, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, contrôle, et la participation active à la définition de la politique générale de ces sociétés ;
- Les prestations de services en management délégué, le conseil en management et opérationnel, en gestion commerciale et marketing, en gestion administrative, comptable, financière, juridique, social, informatique ;
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, d'obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location immobilière, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.



1.2.2 Personne physique réalisant l'apport

Monsieur Fouad EL HADI, demeurant 1 rue de la Roseraie, 69290 GREZIEU-LA-VARENNE, de nationalité française.

1.2.3 Société MBE FRANCE CONNECT dont les titres sont apportés

La société MBE FRANCE CONNECT est une société à responsabilité limitée au capital de 3 euros, dont le siège social est situé au 2 impasse des Lilas, 38150 CHANAS, immatriculée sous le numéro 920 171 568 RCS LYON.

La société MBE FRANCE CONNECT a pour activité l'exercice de travaux d'installation et de raccordement réseau électrique, optique et télécom.

Le capital social est fixé à la somme de 3 €. Il est divisé en 3 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et réparties de la façon suivante :

Associés	Nombre de parts sociales	% de capital social apporté
Monsieur Fouad EL HADI	1,5	50%
Monsieur EL-HADI Fouad	1,5	50%
Total	3	100%

La société MBE FRANCE CONNECT clôture ses exercices le 31 décembre de chaque année.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération d'apport sont exposées, de façon détaillée dans le projet de Statuts de la société AAL GLOB

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Dans le cadre de l'opération, il est envisagé de réaliser l'apport de 1,5 parts sociales de la société MBE FRANCE CONNECT, pour une valeur globale de 104.100€.

Les Titres Apportés dans la présente opération sont évalués à leur valeur réelle, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).



1.3.2 Aspects juridiques et fiscaux

La société AAL GLOB sera propriétaire de l'intégralité des titres apportés et en aura la jouissance à compter de la date de son immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

En matière de droits d'enregistrement et conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code Général des Impôts, l'Apport est enregistré gratuitement, dans la mesure où il est rémunéré en actions.

Le présent apport est réalisé sous le bénéfice du régime fiscal du report d'imposition prévu par l'article 150-0 B ter du Code général des impôts.

En conséquence, l'Apporteur s'engage à calculer et déclarer la plus-value d'apport lors de sa réalisation, son imposition étant par contre reportée au moment où s'opère l'un des événements visés à l'article 150-0 B ter I 1°, 2°, 3°, 4° du Code général des impôts.

1.3.3 Conditions suspensives

La présente opération d'Apport n'est assortie d'aucunes conditions suspensives.

1.3.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'Apport évalué à la somme globale de 104.100€, il sera procédé à la création de 104.100 actions d'une valeur nominale chacune de 1 €, entièrement libérées.

1.3.5 Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé dans le cadre de la présente opération d'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Description et évaluation des Apports

Sur la base de la méthode retenue, la valorisation a été arrêtée à la somme de 104.100 € pour 50% du capital de la société MBE France CONNECT.



2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'Associé de la société AAL GLOB sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- Revu la documentation juridique relative à l'opération ;
- Examiné les modalités de l'apport ;
- Pris connaissance de la documentation ayant servi de base à l'évaluation de l'apport ;
- Apprécié la valeur de l'apport ;
- Mis en œuvre des techniques de valorisation afin de confronter les résultats obtenus avec la valorisation retenue pour l'opération ;
- Revu les comptes annuels clos le 31 décembre 2024 et les données d'activité de l'exercice en cours ;
- Examiné l'absence de survenance de faits significatifs entre l'opération d'apport et les derniers comptes annuels de la société.
- Obtenu une lettre d'affirmation.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont réalisés par une personne physique.

S'agissant des apports en nature effectués par une personne physique, l'autorité des normes comptables (ANC) a adopté un règlement n° 2014-03 le 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal officiel du 15 octobre 2014, définissant notamment le traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, le règlement n° 2019-06 du 8 novembre 2019 et le règlement n° 2023-08 du 23 décembre 2023.

Dans le cadre de la présente opération et conformément aux normes comptables applicables, les titres apportés sont valorisés à leur valeur réelle.



2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres apportés par Monsieur Fouad EL HADI, objet de la présente opération.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur 1,5 parts sociales de la société MBE FRANCE CONNECT, représentant 50 % du capital social de la société.

2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport des titres MBE FRANCE CONNECT a été déterminée par les parties en considérant une approche multicritères reposant sur plusieurs méthodes d'évaluation (valeur patrimoniale, valeur de productivité, capitalisation de l'EBE).

2.4.3 Valorisation des titres de la société MBE FRANCE CONNECT

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre plusieurs méthodes de valorisation (approche par les multiples d'EBIT et d'EBITDA et approche par les comparables...). Ces méthodes se sont appuyées sur les données historiques et prévisionnelles de la société.

Compte tenu des performances affichées, les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur retenue de l'apport pour autant que la société affiche un niveau de ses résultats et de ses excédents de trésorerie sur les prochaines années, en lien avec les données historiques et les perspectives de développement.



3. SYNTHÈSE ET POINTS CLÉS

3.1 Diligences mises en œuvre

Les diligences mises en œuvre ne mettent pas en évidence de facteur remettant en cause la valorisation des titres de la société MBE FRANCE CONNECT

3.2 Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

La valorisation retenue repose essentiellement sur le maintien des performances de la société grâce à ses deux principaux clients, sa capacité à générer de la trésorerie, ainsi que la poursuite de son positionnement métier.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'Apport s'élevant à 104.100€, n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital à émettre de la Société bénéficiaire de l'apport en nature dans le cadre de son augmentation de capital, soit 104.100 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées.

Fait à CALUIRE

Le 27 février 2026

Le Commissaire aux Apports

BF AUDIT PARTENAIRES

Christophe FILLIAT